

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 octobre 2020**

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, G. Halle,T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, H.Fayard, M. Fayot, D. Nguyen S. Larose-Julien, F. Redaud,

Absents L. Derhy, R. Breassier, F.Roucaayrol,

Pouvoir : /

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Franck Redaud est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte rendu**

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2020 est approuvé avec une modification point 16 il convient de lire boules et non boues pour l'intervention d'E. Fleury pour l'assemblée générale des boules.

**3. Demande de subvention. Conseil départemental. Vestiaire du foot**

M. Joubert rappelle le projet de création de nouveaux vestiaires du foot en modulaire, suite à l'incendie aux vestiaires du foot en décembre 2018.

Ce projet a été évalué à hauteur de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

| Dépenses  |                 |              | Recettes                             |                 |              |
|---|-----------------|--------------|--------------------------------------|-----------------|--------------|
| Intitulé  | Montant HT<br>€ | %            | Intitulé                             | Montant HT<br>€ | %            |
| Travaux<br>Démolition –<br>désamiantage<br>Réseaux –<br>Modules-<br>accessibilité | 200 000         | 100 %        | Autofinancement                      | 155 000         | 78 %         |
|   |                 |              | Dotation<br>territoriale<br>demandée | 45 000          | 23 %         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>200 000</b>  | <b>100 %</b> | <b>TOTAL</b>                         | <b>200 000</b>  | <b>100 %</b> |

Afin de réaliser ces travaux la commune pourrait bénéficier de subventions du conseil départemental au titre de la dotation territoriale.

M. Joubert précise qu'une demande de subvention à la fédération de foot sera proposée au prochain conseil.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ♣ approuve le plan de financement pour la réalisation de la reconstruction de vestiaire du foot tel que décrit ci-dessus, arrêté à la somme de 200 000 € HT ;
- ♣ demande au conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 45 000 € pour réaliser ces travaux ;
- ♣ dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP communal 2020 et 2021.

#### 4. Décision Modificative

JL Bourdin présente la décision modificative pour effectuer les travaux relatifs à l'équipement sportif des vestiaires du foot, pour l'achat d'un conteneur, pour mandater la redevance des eaux pluviales initialement prévu au budget de l'assainissement, et pour alimentation électrique de la résidence sénior. Un ajustement des dépenses de fonctionnement et d'investissement et des recettes d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

| Désignation  | DEPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b> FONCTIONNEMENT</b>   |                       |                         |                       |                         |
| D-7398 : reversements, restitutions et prélèvements divers – chapitre 014 atténuations de produits         |                       | 4 473.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>  |                       | <b>4 473.00 €</b>       |                       |                         |
| D-65548 : Contributions aux organismes regroupement SIEA Eclairage Public                                  |                       | 14 583.00 €             |                       |                         |
| <b>TOTAL D-65 : Autres de charges de gestion courante</b>  |                       | <b>14 583.00 €</b>      |                       |                         |
| D-023 : Virement à la section d'investissement   | 19 056.00 €           |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>  | <b>19 056.00 €</b>    |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>  | <b>19 056.00 €</b>    | <b>19 056.00 €</b>      |                       |                         |
| <b> INVESTISSEMENT</b>   |                       |                         |                       |                         |
| D-2128 : autres agencements et aménagements de terrains - opération 72 Equipements sportifs vestiaire foot |                       | 80 000.00 €             |                       |                         |
| D-21318 : autres bâtiments publics – opération 77 bâtiments divers   |                       | 4 000.00                |                       |                         |
| <b>TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles</b>  |                       | <b>84 000.00 €</b>      |                       |                         |
| D-2313 : construction - opération 200 provision pour investissements futurs                                | 103 056.00 €          |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>   | <b>103 056.00 €</b>   |                         |                       |                         |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement   |                       |                         | 19 056.00 €           |                         |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>  |                       |                         | <b>19 056.00 €</b>    |                         |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>  | <b>103 056.00 €</b>   | <b>84 000.00 €</b>      | <b>19 056.00 €</b>    |                         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   |                       | <b>-19 056.00 €</b>     |                       | <b>-19 056.00 €</b>     |

#### 5. SPA. Convention 2021

M. le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux. Par celle-ci la SPA assure la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Son coût est de : 0,80 € par habitant pour 2021, plus un forfait de 50 € par an.

Il précise que le coût des services de la SPA reste inférieur aux prestations d'une société privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de souscrire à la convention proposant l'enlèvement par la SPA des animaux errants sur le territoire communal pour un montant de 1767,60 euros et autorise M. le Maire à signer la convention de fourrière de la SPA.

## **6. Règlement intérieur. Approbation**

E. Fleury présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur qui doit être mis en place dans les six mois qui suivent son installation.

Il reprend les règles concernant la tenue des séances, les travaux préparatoires, l'organisation des débats, le droit à l'expression des élus.

La réglementation ayant été modifiée c'est la première fois qu'il convient d'établir un tel document sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- > Décide de l'application du présent règlement intérieur à compter de ce jour
- > Autorise M. le maire à signer le présent règlement.

## **7. RH Tableau des emplois Modification.**

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin d'ajuster les emplois au sein du pôle enfance en fonction des besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 16 heures par semaine scolaire sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de créer un poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux d'une durée de 8 heures par semaine scolaire sur le cadre d'emploi d'adjoint technique.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 2/11/2020.

## **8. Assainissement Collectif. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1411-3 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. Bourdin présente donc au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement – Année 2019.

Le conseil municipal après délibération, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

## **9. CCD. Rapport d'activité de la CCD. 2019**

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

E. Fleury présente le rapport d'activité de la CCD 2019 qui retrace l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année. Elle rappelle les compétences de la CCD, l'organisation des services et les projets en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, d'approuver le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de la Dombes.

### **10. CCD. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019**

M. Bourdin rappelle au Conseil que les Maires doivent présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce document, destiné à l'information des élus et des usagers du service public, expose notamment les différents indicateurs techniques et financiers.

M. Bourdin présente le rapport 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il rappelle les déchetteries ouvertes sur la CCD, et les quantités de déchets collectés en précisant que le pourcentage de valorisation est surestimé alors qu'une partie des déchets sont enfouis via Organom.

Le rapport et l'avis du conseil seront portés à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets, établi pour l'exercice 2019.

### **11. CC. Rapport d'activité du SPANC. 2019**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. Bourdin présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service assainissement non collectif A l'année 2019 la compétence est transférée à la Communauté de Communes de la Dombes. Il rappelle que 20 % de la population française s'inscrit dans le périmètre du SPANC

Le Conseil Municipal après délibération adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la commune de Mionnay.

### **12. Questions diverses – décisions - commissions**

- M. le Maire informe le conseil d'une non-préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante DIA N°19 parcelle AC 84.
- M. le Maire précise qu'il a signé le devis de l'entreprise Dumont sécurité pour l'achat de 4 défibrillateurs automatique G5 standard Powerheart G5 d'un montant de 5200 €HT soit 6 240.00 €TTC.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis de l'entreprise Sud Accessibilité pour l'achat d'une plateforme LIFTBOY 83 cm d'un montant de 5110 €HT soit 5391,05 €TTC pour équiper la nouvelle salle polyvalente.
- M. le Maire informe le conseil qu'une présentation du PAE de la Dombes a été faite à la commission ADS. Un permis de construire a été déposé pour les deux lots principaux.
- M. le Maire précise que vu le contexte sanitaire la réunion publique est annulée.

- M. le Maire informe le conseil de la signature chez le notaire de l'acquisition du terrain des Près d'Albonne nécessaire au projet d'aménagement voirie.
- M. le Maire précise que le riverain qui doit signer le bornage pour la vente d'une partie de sa parcelle à l'angle du chemin de la Griotte doit venir le lundi 5 octobre en mairie pour signer le document.
- JL Bourdin pour la commission assainissement précise que suite au dernier conseil les doutes ont été levés concernant l'exploitation du système d'assainissement du PAE de la Dombes. Il conviendra néanmoins de surveiller la formation de H2S.
- JL Bourdin précise qu'un rendez-vous a été fixé le 3 octobre avec la commission fleurissement pour les abords de la nouvelle salle polyvalente.
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que le fleurissement d'automne va bientôt être mis en place. Elle a contacté un fournisseur pour la mise en place de pots à la salle polyvalente et le long de la RD 1083 sud. Des enrochements seront mis en place à l'angle du bâtiment pour protéger la toiture. Un rendez-vous est pris le 23 octobre afin de réfléchir aux aménagements paysagers pour le sud de la RD 1083.
- G. Halle demande si Suez va remettre en état les dégradations causées à des arbustes au Monstion. M. le Maire lui précise que l'entreprise a prévu une remise en état.
- M. Fayot pour le CMJ précise que l'élection du CMJ est prévue le 9 octobre, avec une intronisation le 10 octobre.
- E. Fleury pour la commission communication précise que le panneau d'affichage face sud dysfonctionne. G. Halle demande si l'achat d'un nouveau panneau pourrait faire l'objet d'une mutualisation avec la CCD ? Il est rappelé que la qualité des panneaux proposés par la CCD n'est pas optimale.
- E. Fleury précise qu'un jeu concours photo a été mis en place afin de choisir la couverture du prochain agenda municipal.
- M. le Maire informe le conseil qu'un courrier à destination des habitants va être adressé afin qu'ils s'équipent de bacs noirs conformes dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative par la CCD.
- E. Fleury donne compte-rendu du rendez-vous avec le foot le 19/09 pour la construction de leurs vestiaires .
- E. Fleury précise qu'une information a été communiquée aux associations pour l'utilisation des salles communales dans le respect des règles imposées par le COVID-19.
- T. Joubert informe le conseil que la visite périodique du SDIS au POM va déboucher sur un avis favorable.
- T. Joubert précise que dans le cadre de l'aménagement de la RD 1083, le portail du Tremble va être démonté. Des enrochements et des bornes vont être mises en place.
- T. Joubert donne compte-rendu de la commission marché qui s'est tenue mardi dernier. Il convient de renforcer la communication et de trouver de nouveaux exposants.
- C. Loubière pour la commission culture précise que la journée du Patrimoine a été un succès avec plus de 320 personnes qui ont visité l'exposition photos. Elle remercie toutes les personnes qui se sont investies dans la préparation de cet événement.
- C. Loubière précise qu'une réunion de la commission culture aura lieu pour préciser le règlement de la salle polyvalente le 12 octobre.
- C. Loubière précise que la commission logements se réunira le mardi 6 octobre.
- C. Loubière pour le CCAS précise que le repas des aînés va être reporté, et que la compagnie de théâtre a annulé la représentation prévue en début d'année faute de pouvoir répéter la pièce.
- N. Garampon pour la commission santé précise qu'un rendez-vous va être pris avec les professionnels de la maison de santé.
- N. Garampon pour la commission médiathèque précise qu'un nouveau règlement et une charte utilisateur seront présentés au prochain conseil municipal.
- N. Garampon pour la commission scolaire précise qu'un recrutement est en cours pour le pôle enfance sur les temps périscolaires de midi et du soir.
- M. le Maire rappelle la réunion toutes commissions qui aura lieu le samedi 17 octobre.
- M. le Maire aborde les articles qui sont parus dans le Progrès concernant la Covid 19 suite au conseil municipal du 4 septembre. Il précise que seul les cas contacts identifiés par l'ARS avait une obligation formelle d'isolement.

Le Secrétaire de Séance, Franck REDAUD



Le Maire, Henri CORMORECHE

